

DECRET N°85-79 du 7 Mars 1985

portant nomination du Camarade
Laurent A. DA GBADJI en qualité de
Secrétaire Général du Comité d'Etat
d'Administration de la Province du
Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des organes locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs organes exécutifs ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 5 Mars 1985,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 Mars 1985,

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Laurent A. DA GBADJI est nommé Secrétaire Général du Comité d'Etat d'Administration de la Province du Zou, en remplacement du Camarade Zimé BONI MAKO, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 7 Mars 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERKOU

.../...

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 AUTRES
MINISTERES 14 CEAP-ZOU 4 PREFECTURES 5 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6
IGE 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 DB-DCF-DTCP-DI 10 UNB-FASJEP 4
BN-DAN 2 INTERESSE 1 JORPB 1.-